



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-douzième session**

Genève, 21-23 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Atelier sur « L'innovation dans les chemins de fer »**L'innovation dans les chemins de fer****Document présenté par le secrétariat****I. Généralités**

1. Dans toute la région de la CEE les chemins de fer ont fortement évolué ces dernières années en raison du processus permanent d'innovation qu'a connu le secteur. Les innovations ont concerné aussi bien les infrastructures et le matériel roulant que la façon dont les passagers voyagent et les marchandises sont transportées.
2. La région paneuropéenne est souvent perçue comme à l'avant-garde de l'innovation et des évolutions en matière de systèmes de transport intelligents. Parmi les innovations importantes on peut citer le Système de gestion du trafic ferroviaire européen (ERTMS) pour la signalisation, les vitesses maximales autorisées de plus en plus élevées pour le matériel roulant (et les infrastructures), de nouvelles pratiques en matière d'émission de titres de transport et de gestion de la demande et le suivi et le traçage en temps réel des marchandises.
3. Le Groupe de travaux a continué de suivre cette évolution en consacrant un point de son ordre du jour aux systèmes de transport intelligents et à l'innovation. Afin de présenter plus en détail les grandes tendances dans le domaine, il a convenu à sa soixante et onzième session d'organiser un atelier sur la question lors de sa soixante-douzième session.
4. Afin de fournir aux États membres des informations détaillées sur l'innovation dans le secteur des chemins de fer, les intervenants représentant les pays, les institutions internationales, les exploitants et le secteur privé, feront part de leur expérience et présenteront les bonnes pratiques.
5. L'atelier présentera les principales statistiques concernant l'innovation dans le secteur des chemins de fer et les domaines concernés ainsi que l'application de technologies de pointe par les États membres. Après une première partie consacrée aux politiques nationales et internationales destinées à faciliter la mise au point de nouvelles technologies et pratiques,



l'atelier mettra l'accent sur les innovations et les meilleures pratiques dans les domaines suivants :

- Infrastructures : Les innovations importantes en matière d'infrastructures ont profondément modifié le transport par chemin de fer. La session sera consacrée à des thèmes tels que les lignes à grande vitesse, les nouvelles technologies plus sûres en matière de signalisation, les nouvelles approches en matière de changement d'écartement et les nouvelles techniques de gestion des actifs.
- Transport de passagers : Les innovations les plus visibles sont souvent celles qui perçues par les passagers. La session sera consacrée aux les innovations concernant le marché du transport de passagers, et par exemple à l'introduction d'Internet à bord des trains, aux améliorations en matière d'information des passagers, au nouveau matériel roulant et aux solutions innovantes en matière d'émission de titre de transport et de gestion de la demande ainsi qu'à des innovations moins apparentes, par exemple en matière de cyber sécurité.
- Transport de marchandises : Fréquemment confrontés à un manque de compétitivité, les opérateurs ont cherché à mettre en œuvre un certain nombre de solutions technologiques, tels que le suivi et le traçage des marchandises et de nouvelles unités de chargement de façon à attirer un volume d'affaires plus importants.

6. Un ordre du jour détaillé sera lié sur le site Web du Groupe de travail avant la tenue de l'atelier.

II. Après l'atelier

7. Le secrétariat établira le résumé des travaux de l'atelier qu'il publiera sur le site Web du Groupe de travail. Le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre des résultats de l'atelier et des mesures à prendre.
